



TAXE D'APPRENTISSAGE 2017 sur les salaires 2016

L'École ATLA

Reconnue par le Ministère de la Culture et de la Communication
et agréée Jeunesse et Sports

UNE ÉCOLE VIVANTE PROPICE AUX ÉCHANGES ET À LA CRÉATIVITÉ

- la culture des différences et du métissage : public éclectique, intégration des instruments traditionnels comme des nouvelles technologies
- organisation de concerts, de master class, de jams, d'expositions
- partenariats avec des écoles françaises et internationales (Conservatoires / The Institute of Contemporary Music, London)
- partenariats avec des événements culturels (Printemps de Bourges, MAMA Festival, etc.)

LA DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE STRUCTURANTE

- la pratique collective, la communication de groupe et l'expérience de la scène
- cours de professionnalisme (aspects économiques, sociaux, juridiques, marketing, communication...)
- alternance de mise en pratique des acquis théoriques et formalisation des acquis pratiques au service de la créativité de l'élève
- ouverture sur des pratiques métiers complémentaires : « les orientations métiers », développement des compétences spécifiques au-delà de la dimension artistique, afin d'accroître l'employabilité dans le secteur

UNE PÉDAGOGIE PERSONNALISÉE

- adaptation et individualisation des parcours
- un emploi du temps unique et sur-mesure par élève

UNE COMPÉTENCE RECONNUE et référente en MUSIQUE ASSISTÉE PAR ORDINATEUR (MAO)

- l'école est certifiée **Apple Training Center For Education** et en partenariat avec **ABLETON**
- le département Musique Assistée par Ordinateur est centre de ressources et conseil pour le **CEFEDM Île-de-France**, le **Conservatoire à Rayonnement Régional**

NOS CYCLES DE FORMATIONS CERTIFIANTES ET RECONNUES PAR L'ÉTAT

- Musicien Interprète des Musiques Actuelles - Intervenant Pédagogique

Titre de niveau IV (baccalauréat), enregistré au RNCP (Publication au JO du 21 février 2008), reconnu par l'État.
Diplôme destiné aux instrumentistes, chanteurs, arrangeurs, intervenants pédagogique, etc.

-Chargé(e) de Management Artistique & Culturel

Titre de niveau III (bac+2), enregistré au RNCP (Publication au JO du 21 février 2008), reconnu par l'État.
Diplôme destiné aux instrumentistes, chanteurs, arrangeurs, intervenants pédagogique, etc.

AUTRES CYCLES

POUR LES PROFESSIONNELS

Technicien Régisseur, Chargé de Vente & Diffusion de Spectacle (booker), Production & réalisation, Accompagnement d'Artistes, Gestion de Projets, Cours et parcours à la carte

POUR LES AMATEURS

Cours du Soir, Ateliers Junior 9/15 - 15/18

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

BOOKERS / MANAGERS / MUSICIENS DE TOURNÉES
CHANTEURS INTERPRÈTES / FORMATEURS
PRODUCTEURS / PROGRAMMATEURS
ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS ...

La taxe d'apprentissage,

destinée au financement de la formation initiale et professionnalisante, est le seul impôt dont votre entreprise peut choisir les bénéficiaires.

EN CHOISSANT D'AFFECTER VOTRE TAXE À L'ÉCOLE ATLA, VOUS CONTRIBUEZ À :

- **Soutenir** la création et la diffusion des projets artistiques professionnels des élèves
- **Maintenir** au meilleur niveau les conditions techniques et matérielles de l'apprentissage
- **Optimiser** notre système d'information pour une meilleure gestion pédagogique et administrative
- **Renforcer** les relations de l'école avec les entreprises afin de multiplier les réseaux et opportunités de débouchés professionnels pour nos élèves
- **Mettre en œuvre** de nouvelles formations répondant à des attentes de qualification et à des besoins d'emploi ; notamment créer une Unité de Formation par l'Apprentissage
- **Financer** le service d'accompagnement-conseil en développement des carrières artistiques

LES ANNÉES PRÉCÉDENTES, LA TAXE D'APPRENTISSAGE A CONTRIBUÉ À :

- La refonte du tronc commun de l'enseignement musical pour les cycles professionnels, avec la mise en place d'un cycle de masterclass et de travaux pratiques autour des techniques du son,
- La création d'une seconde scène pour développer la pratique des élèves (peinture, mise en lumière, sonorisation)
- Investissement pour le développement de nouveaux cycles (achat d'instruments, de logiciels, d'ordinateurs)

Versement aux écoles habilitées au barème (formations initiales et technologiques)

Répartition par catégories

A : 65%

B : 35%

Niveaux III, V et V

Niveaux I et II

Informations à mentionner sur votre déclaration

Association ATLA
12 Villa de Guelma
75018 Paris
UAI : 075005AA

Association habilitée à percevoir la **catégorie A. du hors quota**

FORMALITES

avant le 1 mars 2017

Contribution directement en ligne sur www.afdas.com

CONTACTS Agnès Prouin agnes@atla.fr | 06 95 89 47 96

Eric Philippe eric@atla.fr | 06 68 82 96 36